

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 12 Juillet 2022

Par suite d'une convocation en date du 05 juillet 2022, affichée le 05 juillet 2022, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, le **mardi 12 juillet 2022 à 19h00**, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Mmes et MM Claire ADAM, Romain ARNAUD, Pierre BAILLY, Emilien BIGNON, Roland BROQUET, Séverine BROQUET, Reynald CARLOT, Maggy CARON, Vanessa CHEVALLIER, Christie DEZERT, Anne-Lise DURAND, Florent GAUROIS, Philippe GOFFART, Sabrina GUYON, Claude LAPIERRE, Pierre MARCHAL, Alain NOUGARET, Agnès RAGOT, Bernard SADY, Gérard TRUTAT.

Absents ayant donné procuration : Mme Emeline DE BRUIN à Mme Christie DEZERT, M. Johann DE BRUIN à Mme Maggy CARON, Mme Edith L'HOSTE à M. Claude LAPIERRE, Mme Sophie MASSIASSE à Mme Sabrina GUYON, Mme Estelle MIGNOT à Mme Vanessa CHEVALLIER, Pascal RANC à Mme Claire ADAM, Sylvie VELUT à M Reynald CARLOT.

Absents excusés : Mme Eléonore De FRESCHEVILLE, M. Julien GOFFART.

Secrétaire de séance : Mme Claire ADAM.

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	20
Représenté :	7
Votants :	27

Délibération n°

2022_D_116

Objet de la délibération : Convention de Fonds Publics et Territoires « Jeunesse » 2022.

Monsieur le Maire :

↳ Fait part à l'Assemblée que dans le cadre de la convention d'objectifs et des gestions (COG) signée avec l'État, qui porte de fortes ambitions en termes de réduction des inégalités territoriales et sociales, la Branche Famille de la CA réaffirme sa volonté d'apporter des réponses adaptées aux besoins particuliers des familles.

Le Fonds Publics et Territoires a été créé dans le but de poursuivre la dynamique des 3 objectifs posés, à savoir :

- Développer une offre d'accueil afin de mieux répondre aux besoins des familles,
- Accroître l'accessibilité à l'offre de service « Enfance » et « Jeunesse »,
- Accompagner la structuration de l'offre sur les territoires dans une dynamique partenariale.

Le développement rapide du Secteur Jeunes nous a obligé à changer de local, garantissant de meilleures conditions d'accueil pour les jeunes.

Cette convention est complémentaire à la convention passée l'année précédente. Elle concerne l'équipement de la structure « Jeunes » en mobilier ainsi que du matériel pédagogique (jeux, livres, ...) le tout choisi par les adolescents.

↳ Invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur la Convention de Fonds Publics et Territoires 2022, pour soutenir la rénovation et l'équipement de la structure Jeunes à hauteur de 3 600 € (trois mille six cents euros).

↳ Propose aux membres d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **ACCEPTE** de renouveler la Convention « Fonds Publics et Territoires 2022 » pour soutenir la rénovation et l'équipement de la structure Jeunes.

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire, Roland BROQUET

